

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

Le 7 décembre 2016

Arrêté municipal n°3-2016 du 07 décembre 2016

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LARCHE

Approbation de la modification du PPRI.

Le Maire de la Commune de LARCHE ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R123-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars 2014 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (révision).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2016 approuvant la modification du PPRI ainsi que le dossier correspondant valant servitude d'utilité publique, en application de l'article L562-4 du Code de l'environnement.

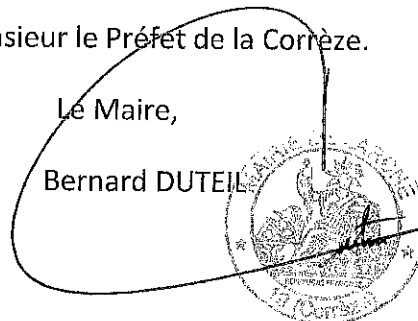
ARTICLE 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 : copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Le Maire,

Bernard DUTEIL



✉ 2 rue du Pont Barbazan 19600 LARCHE

☎ 05.55.85.37.53 - 📠 : 05.55.85.10.19

Email : mairie.larche@wanadoo.fr